

Cfppa de
Montmorot

514 avenue E. Faure
39570 MONTMOROT

Tél : 03 84 87 20 02

Fax : 03 84 87 21 02

Mél :

cfppa.montmorot@educagri.fr
www.cfppa.montmorot.educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Certificat de Spécialisation

**Plantes à Parfum,
Aromatiques et Médicinales
à usage artisanal**

*« Conduite des cultures en
agriculture biologique et
transformation »*

Diplôme de niveau IV

Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre du
Service Public Régional de Formation bénéficiant des soutiens financiers du
FSE et du Conseil Régional





Présentation de la formation



Les objectifs de la formation

- Acquérir des connaissances sur :
 - Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)
 - La conduite de ces cultures en Agriculture Biologique, en biodynamie
 - La transformation : séchage, distillation,...
 - La législation en vigueur
- Connaître les différentes utilisations des PPAM : utilisation culinaire, utilisation en phytothérapie humaine, animale et végétale, cosmétique...
- Avoir une approche pratique de ce secteur d'activité par le biais du stage en entreprise et des temps de formation sur le terrain (cueillette, visite de structures...)



Le contenu de la formation

La formation se déroule autour de 4 Unités Capitalisables



UC 1

Etre capable d'organiser un système de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Définition d'un système de commercialisation ; les principales mesures de valorisation d'un produit ; réglementation ; statut juridique ; organisation matérielle des activités de production.



UC 2

Etre capable de choisir les techniques de production et de cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le respect du cahier des charges correspondant.

Connaissances des plantes et des PPAM ; conduite des cultures en Agriculture Biologique, techniques de cueillette et réglementation, technique de séchage ; l'analyse des résultats de la production.



UC 3 et 4

Etre capable de choisir les techniques adaptées à la cueillette, à la transformation, au conditionnement et au stockage dans le respect du cahier des charges correspondant.

Connaissances des usages des différents produits issus de la transformation en médecine végétale, animale et humaine ; les techniques de distillation ; la transformation (huiles de massage, élixirs floraux, gemmothérapie, boissons...).



L'organisation de la formation

Durée	560 heures en centre soit 16 semaines, et 420 heures en entreprise soit 12 semaines.
Calendrier	Du 12 février 2013 au 4 septembre 2013.
Lieu	CFPPA de Montmorot - Hébergement possible en fonction des places disponibles.
Déroulement	Parcours modulaire qui intègre : – Le projet professionnel de la personne – Les éventuels acquis d'expériences (professionnelles ou non) – Des temps de formation en centre – Des temps de formation en entreprise – Des visites et des études sur le terrain – Des temps d'autoformation



L'évaluation

Pour obtenir ce Certificat de Spécialisation vous devez avoir obtenu les 4 UC qui sont :

- UC 1 et une partie de l'UC 2 : conduite expérimentale de culture sur un atelier pédagogique et analyse d'une exploitation agricole avec rédaction d'un support écrit et soutenance orale.
- Une partie de l'UC 2 et UC 3 : validées en cours de la formation lors de mise en situation et soutenance orale en fin de formation avec un support écrit.
- UC 4 : validée par le maître de stage lors de la session en stage pratique ou par le formateur en cours de formation en fonction des capacités à obtenir.



La validation

La formation est sanctionnée par un Certificat de Spécialisation national de niveau IV délivré par la D.R.A.F. de Franche-Comté.



Les conditions d'accès à la formation



Le public concerné et les conditions d'accès à la formation

A l'entrée en formation, les stagiaires devront être âgés de 18 ans ou plus et pouvoir justifier l'une des 4 conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un des diplômes suivants :
 - B.P. option « responsable d'exploitation agricole »
 - B.P. option « productions horticoles »
 - Bac. Pro « conduite et gestion horticoles »
 - Bac. Pro. « productions horticoles »
 - B.T.A. option « production », qualification professionnelle « technicien généraliste » « conduite de l'exploitation de polyculture élevage » « horticulture » « cultures de plein champ » « pépinières ».
 - B.T.A. option « analyse et conduite des systèmes d'exploitation » « productions horticoles » « technologies végétales »
- Posséder un autre diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles et de niveau au moins équivalent à celui du diplôme de référence, mais dont le contenu n'est pas en rapport avec celui-ci.
- Avoir l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes ou titres qui permettent l'accès au CS.
- Avoir l'équivalent de trois années à temps plein dans un ou plusieurs autres emplois et satisfaire aux évaluations de pré-requis organisées par le centre.

Si vous ne pouvez pas justifier de l'une de ces conditions, il est possible d'obtenir une dérogation auprès de la DRAF/SRFD de Franche-Comté. Cette demande devra être déposée au minimum 15 jours avant l'entrée en formation et sera effectuée par le CFPPA.

Pour obtenir le diplôme en fin de formation, le candidat doit avoir validé les 4 UC du CS et justifier au minimum 12 mois d'activité professionnelle à temps plein (certificats de travail à l'appui)



Financement et coût de la formation



Le financement de la formation

La formation est financée par le Fonds Social Européen et le Conseil Régional de Franche-Comté.

Pour les candidats des autres régions, ce financement peut être assuré par la région d'origine. Pour plus d'informations, adressez-vous aux missions locales, espaces jeunes...

La formation peut aussi être financée par le biais d'un contrat de professionnalisation.



Fonds social européen



Franche-Comté
Conseil régional



Les frais de stage restant à la charge du stagiaire

(sous réserve de modifications)

	Stagiaires en convention régionale	Stagiaires CIF
Frais de formation	Pris en charge par le Conseil Régional	Sur devis



La rémunération des stagiaires

Les candidats, selon leur situation, peuvent percevoir différents types de rémunération ou d'indemnisation durant la formation.

- AREF (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation) pour les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi.
Rémunération : ASSEDIC
Qui contacter : Pôle Emploi
- CIF (Congé Individuel de Formation) pour les salariés d'entreprises.
Rémunération : Entreprise
Qui contacter : Fonds de formation auprès duquel cotise l'employeur (FONGECIF, FAFSEA, AGEFOS, ANFH, ...)
- CIE (Contrat Initiative Emploi)
Qui contacter : Pôle Emploi
- Rémunération du Conseil Régional sur acceptation du dossier selon les critères suivants :
 - Justifier de ressources modestes, ne plus percevoir d'allocations chômage.
 - Etre sorti depuis plus d'un an de formation initiale, secondaire, universitaire.
Rémunération : Conseil Régional
Qui contacter : CFPPA de Montmorot



Les frais divers

(sous réserve de modifications)

	Tarifs
Photocopie documents personnels	A4 Noir et Blanc : 0,03 €/copie
	A4 Noir et blanc sur imprimante : 0,06 €/copie
	A4 Couleur : 0,30 €/copie
Impression de documents	A3 Noir et Blanc : 0,04 €/copie
	A3 Couleur : 0,31 €/copie



L'hébergement et la restauration

Le self service du Lycée Agricole, accessible aux stagiaires du CFPPA, est ouvert pendant les périodes scolaires du lundi midi au vendredi midi.

Le CFPPA dispose de 38 chambres individuelles meublées avec coin toilette comportant douche, lavabo et WC. Le foyer comprend un coin cuisine et



Les chambres et le foyer



Les chambres

restauration et un espace détente avec télévision.

Pour bénéficier de cet hébergement, il est important d'en faire la demande suffisamment tôt.



Les tarifs pour l'hébergement	Stagiaires ou apprentis
Nuitée	11.50 €
Semaine	65.50 €
Mois complet	242.00 €
Caution pour location au mois ou week-end	350,00 €



Les tarifs pour les repas	Stagiaires ou apprentis
Petit Déjeuner	1.25 €
Déjeuner	4.50 €
Dîner	3,08 €
Carte d'accès au self	3,70 € en espèces
Remplacement carte d'accès au self	6,00 € en espèces

Sous réserve de modification par le Conseil d'administration

Le Recrutement

Si vous souhaitez être candidat, vous devez renseigner la fiche de candidature jointe et l'envoyer le plus rapidement possible au CFPPA. Après étude de votre dossier, vous serez contacté pour convenir d'une date d'entretien avec l'animateur de formation. Le recrutement s'effectue après un entretien de motivation.

Renseignements et candidature

CFPPA de MONTMOROT Mélanie TRIBOULET

514 avenue Edgar Faure

39570 MONTMOROT

Tél. 03 84 87 20 02

Fax. 03 84 87 21 02

cfppa.montmorot@educagri.fr

www.cfppa.montmorot.educagri.fr

